REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Office cantonal des véhicules

Information aux élèves conducteurs

Théorie moto (cat. A-A1) et voiture (cat. B)

Les informations ci-dessous sont valables uniquement si vous avez déjà déposé personnellement votre demande de permis d'élève aux guichets de l'office cantonal des véhicules, afin que votre identification physique ait pu être effectuée.

La délivrance du permis **d'élève conducteur** est subordonnée à la réussite de l'**examen théorique**.

EXAMEN THEORIQUE

Exigence préalable

Le candidat ne peut s'inscrire à l'examen théorique de base qu'après avoir suivi un cours de premiers secours aux blessés. L'attestation du cours est valable 6 ans.

Inscription à l'examen

Le candidat peut s'inscrire à l'examen théorique par internet S'inscrire à l'examen théorique ou pratique | ge.ch
(Pour se faire, vous aurez besoin des informations inscrites sur la fiche "candidat à un examen", reçue lors du dépôt de votre demande de permis).
Aucun rendez-vous d'examen ne peut être pris par téléphone.

Lors de la prise de rendez-vous, un délai de quatre à six semaines jusqu'à la date de l'examen théorique est à prendre en considération.

Désistement

L'annulation ou le déplacement d'un rendez-vous doivent être annoncés au minimum **48 h à l'avance** (2 jours ouvrés). Sinon un émolument sera facturé. Il en va de même en cas d'absence.

Exigences générales

L'examen théorique permet de constater si les futurs élèves conducteurs de véhicules automobiles ont acquis les connaissances théoriques de base, possèdent les capacités de raisonnement et présentent les comportements leur permettant de:

- déceler les dangers de la circulation routière et d'en évaluer l'importance;
- déceler les défectuosités techniques de leur véhicule qui compromettent la sécurité routière;
- tenir compte de tous les facteurs compromettant l'aptitude à conduire (alcool, produits pharmaceutiques et stupéfiants, surmenage, vue défaillante, etc.), afin de conserver pleinement les capacités requises pour conduire le véhicule en toute sécurité.

Déroulement de l'examen

Le jour de l'examen, le candidat prendra place à l'endroit indiqué par le panneau "EXAMEN THEORIQUE", muni de sa fiche candidat à un examen et de sa pièce d'identité.

Tricher lors de l'examen ou venir passer un examen pour quelqu'un d'autre (usurpation d'identité) fera l'objet d'une dénonciation à la Police et sera puni pénalement.

Les téléphones et tout autre appareil connecté (montre, tablette etc.) doivent être rangés, éteints et ne pas être utililisés. Le contrevenant sera déclaré tricheur.

Déroulement de l'examen

- Les questionnaires contiennent **50** questions à choix multiples.
- Trois réponses possibles sont offertes, il se peut que 2 d'entre elles soient justes; dans ce cas, les 2 réponses correctes doivent être cochées.
- Chaque réponse fausse ou manque de réponse amènent une pénalisation de 1 point.
- L'examen est réussi lorsque le candidat obtient **135** points (ne dépasse pas 15 points de pénalité sur un total de 150 points).

Le temps à disposition des candidats est de **45** minutes.

Les langues suivantes sont disponibles: Français, Allemand, Italien, Anglais. Et peuvent être choisies lors de l'examen.

En cas d'échec à l'examen théorique

Dès qu'il a parfait sa formation, le candidat peut se réinscrire à l'examen. Un émolument est à payer lors de chaque inscription après le 3ème échec.

La Direction

Carouge, août 2026